

L'An deux mille vingt et un le vendredi vingt-deux janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance délocalisée en raison de la crise sanitaire sous la Présidence de Monsieur Hervé LECLERCQ, Maire, en suite de la convocation en date du 18 Janvier dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie et de la Salle du Petit Bois.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de :

**Monsieur Ludovic SCHWAB pouvoir à Monsieur Nicolas BOUZIN**

Le compte-rendu de la Séance précédente n'appelant aucune remarque particulière est adopté à l'unanimité.

**Madame Gaëlle MAILLY est élue Secrétaire de Séance.**

**L'Ordre du jour est abordé.**

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal d'un courrier du 15 décembre 2020 de Monsieur et Madame LEDUC, suite à sa demande explicite.

Dans un précédent courrier Monsieur LEDUC fait part de ses réserves quant à la consultation des colotis pour supprimer une clause du Lotissement, sujet abordé lors du précédent conseil.

Monsieur le Maire donne également lecture de la réponse au courrier en expliquant plusieurs points, notamment que le Permis d'Aménager a été signé par Monsieur DERRAR le 4 mai 2020, et insiste sur le fait que l'arrêté abrogeant une clause du Lotissement n'a pas encore été pris.

Monsieur le Maire ajoute également que les représentants de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (Service Instructeur et BDCO) sont venus présenter ce projet en accord avec l'AVAP le 12 janvier 2021 et le 15 janvier 2021 en Commission urbanisme en Mairie de Condette.

Il est également évoqué le problème de ramassage des ordures ménagères qui devra être pris en compte.

**FINANCES**

**1 - DEPENSES EN INVESTISSEMENT : Délib N°D2021-01-22-1**

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif de la Collectivité Territoriale, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement de celle-ci, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin de nous éviter toute rupture de paiement dans le courant du premier trimestre 2021,

Il est proposé d'autoriser l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020, comme nous y autorise l'article L.1612-1 du Code des Collectivités Territoriales avec les montants suivants :

### Investissements

Chapitres	montants ouverts en 2020	pourcentage 25%	crédits 2021
20	12 372,40 €	3093,10 €	3093,10 €
21	228 140,00 €	57 035,00 €	57 035,00 €
23	556 787,60 €	139 197,00 €	139 197,00 €
16	231 600,00 €	57 900,00 €	57 900,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité,

-autorise l'engagement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020, comme nous y autorise l'article L.1612-1 du Code des Collectivités Territoriales suivants les montants repris ci-dessus.

## 2 - CONVENTION HELICEA : Délib N°D2021-01-22-2

Dans le cadre de la prise de compétence « Sports » de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais, des créneaux à la Piscine Héricéa ont pu être dégagés pour l'Ecole Primaire Pasteur de Condette afin de permettre aux élèves des classes de GS/CP/CE1/CE2/CM1/CM2 l'apprentissage de la natation du 04/01/2021 au 02/07/2021. Il est donc proposé à l'Assemblée délibérante de renouveler la convention avec HELICEA.

-Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire

- à signer la convention de mise à disposition de l'espace nautique d'HELICEA pour le Groupe Scolaire Pasteur de Condette du 04 janvier 2021 au 02 juillet 2021.

Considérant que les crédits inscrits aux budgets offrent les disponibilités suffisantes

## URBANISME

### 3 - ZONE RÉSERVÉE OAP - Rue de Verdun : Délib N°D2021-01-22-3

Dans le cadre de l'OAP (Orientation d'Aménagement et Programmation) rue de Verdun, la Commune de CONDETTE a l'obligation de se prononcer quant à l'acquisition de l'emplacement réservé au PLUi.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite renoncer à l'acquisition de cet emplacement.

Il est proposé au Conseil Municipal,

-d'autoriser Monsieur le Maire à lever l'emplacement réservé 3.18 (stationnement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et 1 abstention

-autorise Monsieur le Maire à lever l'emplacement réservé 3.18 (stationnement).

### 4 - RETROCESSION DE LA VOIRIE LOTISSEMENT MICHEL PERARD :

#### Délib N°D2021-01-22-4

La parcelle cadastrale AR 175 de 171 m2 constitue une partie de la voirie de la rue Michel Pérard face aux numéros 52 et 54. Elle n'a toujours pas été rétrocédée à la commune. Les propriétaires actuels en proposent la cession à la commune pour l'euro symbolique.

C'est pourquoi il est proposé d'acquérir cette parcelle moyennant l'euro symbolique auprès de l'indivision De Laage représentée par Madame Colette BECQUET de MEGILLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à main levée et à l'unanimité,

-décide l'acquisition de la parcelle AR 175 de 171m2 auprès de l'indivision De Laage moyennant l'euro symbolique,

-autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette acquisition,

Dit que les frais inhérents à cette acquisition seront à la charge de la commune, étant entendu que les crédits inscrits au budget présentent les disponibilités suffisantes

Compte-tenu de l'affectation de cette parcelle à l'usage du public,

-autorise Monsieur le Maire à intégrer cette parcelle dans le domaine public et à modifier le tableau de classement de la voirie communale en conséquence.

## INTERCOMMUNALITE

### 5 - ADHÉSION AU DISPOSITIF D'UN SECOND CONSEILLER EN ÉNERGIE PARTAGÉ : Délib N° D2021-01-22-5

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de prestation de service d'un Conseiller en Energie Partagé et propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer sur l'engagement de la commune au service du Conseil en Energie Partagé mis en place sur le territoire de la CAB.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, décide :

-d'adhérer au service de Conseil en Energie Partagé à compter de l'entrée en fonction du 2<sup>nd</sup> CEP,

-de faciliter l'accès à toutes les données nécessaires au bon exercice de la mission du CEP,

-d'autoriser le Maire à signer la convention avec la CAB pour la mise en œuvre du dispositif CEP sur la commune,

-de désigner un élu référent et un technicien référent qui seront les interlocuteurs privilégiés du CEP. Ils auront comme fonction de mobiliser les moyens nécessaires à la bonne réalisation de ses missions.

## 6 - AMENAGEMENT DE VOIRIE : Délib N°D2021-01-22-6

### Réduction de la vitesse dans la traversée de Condette

### Rétrécissement de la Départementale 119

### Travaux de borduration et de réfection de trottoirs - Rue Nouvelle et rue des Buissons

Dans le cadre des travaux de voirie en vue de réduire la vitesse dans la traversée de CONDETTE sur la Route Départementale 119,

Il est proposé au Conseil Municipal,

-d'entreprendre les travaux de borduration et de réfection de trottoirs rue Nouvelle et rue des Buissons.

-d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des Amendes de Police,

-d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et autres organismes.

Question de Monsieur Mathieu DELPIERRE : Qu'est-il prévu au milieu de l'Impasse des Jonquilles au niveau circulation ?

Réponse de Monsieur Philippe DRANSART : Le trottoir sera prolongé jusqu'à Cœur de Vie.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité décide :**

**-d'entreprendre les travaux de borduration et de réfection de trottoirs rue Nouvelle et rue des Buissons.**

**-d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre des Amendes de Police,**

**-d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais et autres organismes.**

## DIVERS

- Lecture d'un courrier de remerciement d'une condettoise pour le colis ainsi que le marquage accompagné des vœux du Maire.
- Retours excellents sur la qualité des produits des colis (plusieurs courriers reçus en Mairie).
- Lancement du nouveau site Internet de la Commune dans les 2 semaines à venir.

L'Ordre du Jour étant épuisé

La Séance est levée à 20h20



Le Maire,

Hervé LECLERCQ